

MENTION

ACOUSTIQUE ET MECANIQUE

SPÉCIALITÉ

ACOUSTIQUE ET MECANIQUE

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2016,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 28



Taux d'insertion
à 18 mois : 93%
à 30 mois : 84%

Situation professionnelle au 1er décembre 2017,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 32



■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-Doctorant

-Assistant d'enseignement et de recherche

-Chargé d'affaires en essais vibratoires et climatiques

-Chargé d'études acoustiques

-Chargée de conseil transition énergétique

-Doctorant dans le privé, embauché en tant qu'ingénieur de Recherche

-Doctorant en acoustique (contrat CIFRE)

-Doctorant et Photographe

-Ingénieur Acousticien chargé d'affaires

— SATISFACTION —

Satisfaction de l'emploi Nombre de réponse(s) : 26



■ Satisfait(e) ■ Plutôt satisfait(e) ■ Insatisfait(e)

Emploi en accord avec la formation Nombre de réponse(s) : 25



■ Oui (domaine et niveau) ■ Oui (seulement domaine) ■ Oui (seulement niveau) ■ Non

— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 25

Relations 36 %

Sites Web dédiés à l'emploi 20 %

Candidature spontanée 12 %

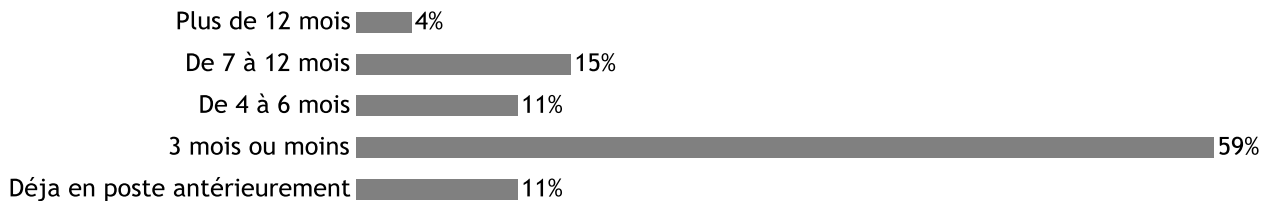
Offre diffusée par votre université 12 %

Concours de la fonction publique 8 %

Suite à un stage 8 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

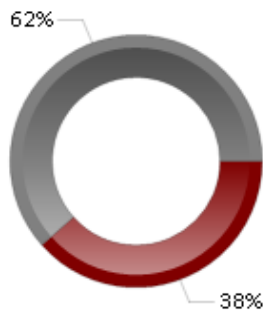
Nombre de réponse(s) : 27



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 26



EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

Nombre de réponse(s) : 20



Cadre Technicien Employé

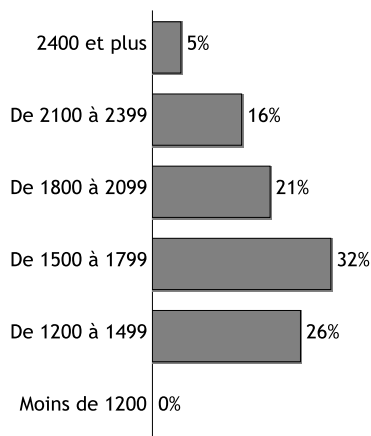
Employeur

Nombre de réponse(s) : 24



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 19



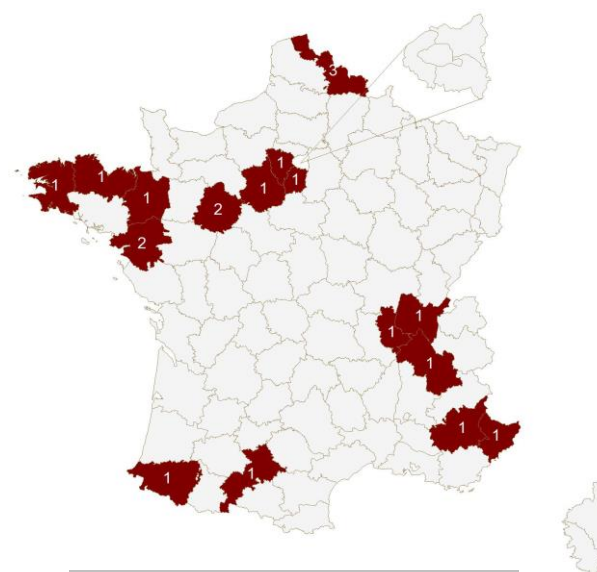
Salaire médian : 1642 euros

Salaire moyen : 1752 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 22



Emplois à l'étranger: 2